



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 janvier 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/2008

D - 20080055

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 janvier Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DÉDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, (*présente jusqu'à 15h10*) M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DÉ LA FAILLE, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

Mme Véronique FAYET, M. Jacques VALADE, Mme Elisabeth TOUTON,

**Musée d'Aquitaine. Mise en sécurité incendie désenfumage.
Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération D20070491 du 24 septembre 2007, le montant des marchés de travaux relatifs à la mise en sécurité incendie – désenfumage du Musée d'Aquitaine a été ramené à 1 220 014,27 € T.T.C. (hors groupe électrogène).

En cours de chantier il apparaît nécessaire de procéder à de nouvelles modifications de prestations visant à améliorer la sécurité et le fonctionnement de l'établissement : création d'un sas d'isolement devant la réserve de transit, mise en place d'une gaine d'amenée d'air pour la mise en sécurité de l'escalier R (cour de service sud) et fourniture et pose d'une porte de recoupement asservie au système de sécurité.

Les avenants aux marchés sont les suivants :

Lot n° 1 – Menuiserie intérieure - serrurerie
Marché 050084 - Entreprise Atelier d'Agencement

Dépose d'une armoire de stockage d'estampes (prestations n'ayant pas pu être prises en charge par le musée mobilisé sur l'expo rugby),
Blocs portes et trappes coupe-feu supplémentaires (8 unités) :

Montant du marché	189 855,04 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	22 411,31 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 2	4 960,19 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 3	11 396,33 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	228 622,87 € T.T.C.

Lot n° 2bis – Plâtrerie
Marché 070152 - Entreprise BLR

Réalisation de cloisons CF, calfeutrement et gaines d'amenée d'air pour désenfumage naturel d'un escalier de secours.

Montant du marché	179 352,16 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	- 45 066,89 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 2	27 087,01 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	161 372,28 € T.T.C.

Lot n° 3 - Electricité
Marché 050089 - Entreprise ARHELEC

Asservissement à la centrale de sécurité de portes CF complémentaires :

Montant du marché	240 374,44 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	31 784,06 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 2	3 464,82 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 3	2 092,10 € T.T.C.

Nouveau montant du marché	277 715,42 € T.T.C.
---------------------------	---------------------

Le nouveau montant des travaux est ainsi porté à la somme de 1 327 391,80 € TTC (y compris groupe électrogène).

Par ailleurs compte tenu des expositions organisées par l'établissement qui ont perturbé l'avancement des tâches, il convient de prolonger d'un mois le délai d'exécution pour les lots 1, 2 et 3.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, en application de l'article 20, les avenants aux marchés précités.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 322 (Musées), article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire

